

Le syndicat présidé par **Geoffroy Roux de Bézieux** a joint deux amendements à son courrier, dans l'espoir qu'ils soient déposés par les députés avant l'examen du texte en commission. L'un vise à limiter la publicité des actions de groupe, qui n'aurait lieu qu'après une phase de recevabilité. Le Medef veut ainsi éviter toute publicité trop précoce de ces actions. L'autre amendement demande d'exclure l'indemnisation de certains préjudices, notamment des dommages corporels. Le

syndicat considère que leur indemnisation nécessite une évaluation individuelle.

Reste à savoir si des députés se feront les relais des attentes du Medef. De leur côté, Philippe Gosselin et Laurence Vichnievsky ont été auditionnés le 9 février par le Conseil d'Etat, qui rendra prochainement son avis sur la proposition de loi.

Pierre Januel

EXÉCUTIF

La guerre des nerfs au consulat de Toronto se poursuit en justice à Paris

Le conflit entre le consul de Toronto Tudor Alexis et son adjoint Yves Chauchat était au cœur d'une audience du tribunal administratif vendredi 10 février. L'épisode devient embarrassant pour le Quai d'Orsay, accusé par la CGT d'infliger des "mutations dans l'intérêt des services" aux agents qui signalent des faits de harcèlement.

L'actuel numéro 2 du consulat de Toronto **Yves Chauchat**, contraint par une *"mutation dans l'intérêt des services"* à revenir à Paris au plus tard le 16 février, conteste la décision du ministère des affaires étrangères. Lors de l'audience qui s'est tenue le vendredi 10 février devant le tribunal administratif de Paris, son avocate **Hélène Cayla-Destrem** a souligné que le rapatriement forcé de son client intervenait après qu'il a dénoncé des faits de harcèlement. Ce signalement ciblait le consul **Tudor Alexis**, son supérieur hiérarchique direct. L'avocate a plaidé pour que cette mutation soit reconnue comme une sanction déguisée, une lecture qu'a partagée la **CGT** dans un courrier envoyé à l'ensemble des agents le 2 février (LLA du 06/02/23). D'autant que cette éviction du consulat a été annoncée

au lendemain d'une seconde plainte d'Yves Chauchat auprès de la cellule Tolérance zéro lancée par le Quai d'Orsay contre le harcèlement.

Le ministère s'est, pour sa part, défendu de toute volonté de représailles. Il n'était plus possible pour Yves Chauchat et Tudor Alexis de travailler ensemble malgré des séances de coaching qui leur ont été proposées. Dans un courrier daté de la fin avril 2022, **Agnès Romatet-Espagne**, la DRH du Quai d'Orsay, avait même prié les deux diplomates de s'entendre en les menaçant de mettre fin de manière anticipée à leur séjour au Canada. Elle notifiait également à l'adjoint du consul, jusqu'ici bien noté dans ses précédents postes, son manque de suivi pour des dossiers.

DEMANDE DE PROTECTION

Finalement, seul Yves Chauchat a fait les frais d'une "mutation dans l'intérêt des services". L'annonce a été suivie d'une affectation inattendue aux archives du ministère, situées à La Courneuve (Seine-Saint-Denis). En guise d'accompagnement pour ce retour express à Paris de l'agent et de sa famille, le Quai d'Orsay lui a proposé un studio d'une quinzaine de mètres carrés.

Plus étonnant, le ministère a justifié l'urgence du retour d'Yves Chauchat par la demande de protection fonctionnelle que ce dernier lui avait adressée. Cette démarche s'est donc retournée contre le diplomate qui

avait reçu, sur la messagerie électronique professionnelle de sa femme, un mail anonyme de dix pages d'insultes et de reproches. Le ton de la missive apparaissait d'autant plus menaçant et inquiétant qu'il contenait de nombreux détails sur la vie privée du numéro 2 du consulat et de sa famille.

Hasard du calendrier : l'affaire suivante au tribunal administratif de Paris, vendredi, concernait la contestation d'un licenciement pour faute lourde à l'**Institut français du Burundi**. Là encore, la cellule Tolérance zéro du Quai d'Orsay avait été saisie quelques jours avant cette sanction.

Maël Jouan



ENTREPRISES

DÉFENSE ET AÉRONAUTIQUE

Défense sol-air : la mission flash qui pourrait faire les affaires de Thales, MBDA et Nexter

Alors que Sébastien Lecornu vient d'annoncer une enveloppe de 5 milliards d'euros, la mission des députés Jean-Louis Thiériot et Natalia Pouzyreff présentera mi-février ses préconisations pour renforcer les capacités françaises en matière de défense anti-aérienne.

Le rapport de la mission *flash* sur la défense sol-air des députés **Jean-Louis Thiériot (Les Républicains)** et **Natalia Pouzyreff (Renaissance)** sera présenté à la mi-février devant la commission de défense. Outre l'importance de la lutte anti-drone, considérée comme prioritaire depuis les retours d'expérience du Haut-Karabakh et d'Ukraine, le document dressera une liste de besoins qui pourrait augurer de nouvelles commandes aux industriels.

Les deux députés devraient préconiser de renforcer tous les segments de la défense sol-air, à plus ou moins longue portée. L'idée est déjà acquise au sein de l'exécutif : **Sébastien Lecornu** a détaillé le 1^{er} février dans les colonnes du *Figaro* la répartition des 5 milliards d'euros débloqués pour la défense sol-air dans la prochaine loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030. Le ministre des armées a ainsi acté l'achat de missiles de courte portée *VL Mica* de **MBDA**, et